

BILAN DES GARANTS

Projet d'extension de l'entreprise KUHN SA à Monswiller emportant mise en compatibilité du PLU de Monswiller et du SCoT de la Région de Saverne Concertation préalable

02 NOVEMBRE 2020 – 10 DECEMBRE 2020 05 JANVIER 2021 – 20 FEVRIER 2021

Valérie Trommetter et Désiré Heinimann Désignés par la Commission nationale du débat public

Le 20 mars 2021

Bilan des garants

Projet d'extension de l'entreprise KUHN SA à Monswiller emportant mise en compatibilité du PLU de Monswiller et du SCoT de la Région de Saverne

02 NOVEMBRE 2020 – 10 DECEMBRE 2020 05 JANVIER 2021 – 20 FEVRIER 2021

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	6
CONTEXTE DU PROJET	7
Objectifs selon les Maîtres d'Ouvrage et contexte du projet	7
Caractéristiques du projet	8
DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	8
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	11
Organisation et modalités de la Concertation	11
Bilan de la Concertation	15
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	16
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la Concertation	
Évolution du projet résultant de la Concertation	23
AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	23
Avis sur la préparation de la Concertation	23
Avis sur l'information du public	24
Avis sur la participation du public	25
RECOMMANDATION(S) AUX MAÎTRES D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	
LICTE DEC ANNEVEC	20

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES

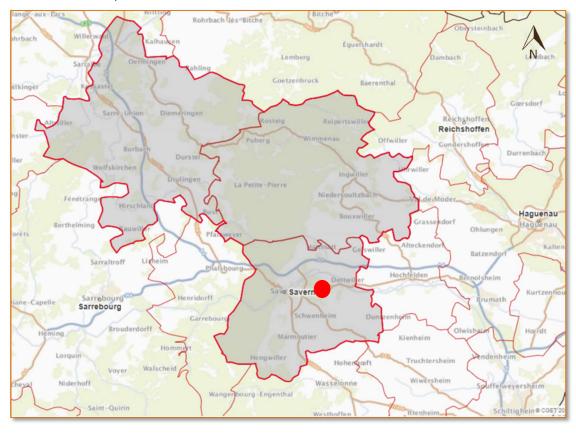
KUHN SA et syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau

OBJECTIF

La société KUHN SA, leader mondial des équipements agricoles pour tracteurs, est implantée depuis 1828 sur le territoire de la région de Saverne, au Nord-Ouest du Bas-Rhin (67). Elle prévoit à court terme de développer ses activités de production et de R&D et de s'étendre dans la continuité de son site de Monswiller sur un foncier de 34 ha. L'objectif porté est la consolidation du développement de l'entreprise jusqu'à l'horizon 2045 avec de nouvelles activités de production et de R&D liées au machinisme agricole.

PLAN DE SITUATION

Les figures ci-dessous illustrent l'implantation du site du projet de l'entreprise KUHN SA au sein du territoire du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, et plus localement sur la Communauté de Communes du Pays de Saverne et du site du parc de la Faisanderie sur la commune de Monswiller.



(source : Dossier de Concertation)



(source : Géoportail)



(source : Dossier de Concertation)

OBJECTIFS

La société KUHN SA implantée sur le territoire de la région de Saverne depuis 190 ans prévoit de s'étendre dans la continuité de l'un de ses principaux sites situé sur la commune de Monswiller. L'extension portera sur un foncier de 34 ha concerné par une forêt domaniale déclassée du statut de forêt de protection par le décret n°2017-1521 du 31 octobre 2017 (décret portant classement comme forêt de protection du massif du Vogelgesang sur le territoire de la commune de Steinbourg dans le département du Bas- Rhin et portant déclassement d'une partie de la forêt de protection du massif du Kreutzwald sur le territoire de la commune de Monswiller).

Ce projet nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et notamment du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Monswiller et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de Saverne, qui est portée par le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

CARTE DU PROJET

Les aménagements prévus par l'entreprise KUHN SA sont présentés en annexe 2. Cette carte, issue du dossier de la concertation, est cependant peu lisible.

COÛT PREVISIONNEL

Non communiqué

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE

Démarrage des travaux de terrassement des différentes plateformes et construction du centre de R&D et de la piste d'essai en 2024 et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme dès la fin des procédures administratives.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

QUELQUES DATES CLÉS

22 juillet 2019	31 juillet 2019
Saisine de la CNDP par le Directeur Général Délégué de KUHN SA et le Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau	Décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable et nomination de deux Garants
du 2 novembre au 10 décembre 2020	20 mars 2021
et du 5 janvier au 20 février 2021	Publication du bilan des Garants

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

1

Communauté de 35 communes

DOCUMENTS DE LA CONCERTATION

Au sein du territoire des 35 communes de la Communauté de Communes du Pays de Saverne			
Exemplaire du dossier de Concertation mis à disposition dans les mairies	« 4 pages » mis à disposition dans les mairies	11 000 flyers dans les boîtes aux lettres	
Au sein des communes proches			
Encart dans le journal municipal c Saverne distribué dans les boîtes aux lettres	Panneaux lumineux des communes de Saverne, Monswiller et Steinbourg		
Co	ourriels envoyés aux certains acteurs		
Articles publiés dans les journaux locaux			
Moyens dématérialisés			
1 site numérique interactif dédié à la concertation (https://concertationprojetkuhn.pays desaverne.fr)	Site internet de l'entreprise KUHN, du PETR et des communes de Saverne et de Monswiller	Pages Facebook du PETR et des communes de Saverne et de Monswiller	

MODALITES DE PARTICIPATION

(tous les évènements se sont tenus sous forme dématérialisée)

1 réunion publique d'ouverture (outil Livestorm) mise en ligne sur le site de la concertation 1 réunion publique de clôture (outil Livestorm) mise en ligne sur le site de la concertation

2 ATELIERS PARTICIPATIFS (outil Teams)

1 412 visites uniques du site de la Concertation			
212 contributions déposées sur le site de la Concertation (*)	7 courriers adressés aux MOA	1 observation sur les 36 registres papier déposés en mairie et dans les locaux du syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau	13 mails adressés aux Garants

CONTEXTE DU PROJET

Objectifs selon les Maîtres d'Ouvrage et contexte du projet

La société KUHN SA, leader mondial des équipements agricoles pour tracteurs, est le premier pourvoyeur d'emplois directs sur le territoire du Pays de Saverne. Ses activités génèrent également de nombreux emplois induits. Elle porte actuellement un projet de développement visant à conforter cette place de leader et dont les objectifs sont de :

- fabriquer des nouveaux produits innovant,
- augmenter la capacité de son centre logistique,
- créer un centre de mécano-soudure pour les grands ensembles,
- créer un centre de recherche et développement.

L'expression de l'ensemble de ces besoins n'est pas compatible avec la surface restant disponible sur la commune de Saverne où elle est présente depuis sa création en 1864 ainsi que sur celle de la zone d'activité de la Faisanderie à Monswiller où elle a récemment implantée de nouvelles activités par reconversion d'une friche militaire.

La société projette donc de réaliser son projet sur une surface de 34 ha qui jouxte ses activités existantes et qui est implantée au sein de la forêt de Kreutzwald. Cette forêt domaniale a été déclassée du statut de forêt de protection par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1521 du 31 octobre 2017 après son classement en 2012 qui était consécutif à l'implantation de la société KUHN SA sur le site de la Faisanderie (aussi appelé Faisanderie 1).

Pour permettre la réalisation de ce projet industriel, le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne a engagé une procédure intégrée pour l'immobilier de l'entreprise (PIIE) au titre de l'article L300-6-1 du code de l'urbanisme. Cette procédure permettra de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme et notamment de permettre la réalisation du projet au sein du SCoT de la région de Saverne et du PLU de la commune de Monswiller.

Caractéristiques du projet

Les caractéristiques du projet n'ont pas été détaillées. Seule la carte en annexe 2 permet d'en avoir un aperçu :

- bâtiment réservé au montage de machines de 25 000 m²,
- bâtiment process de 10 000 m²,
- bâtiment de stockage de 19 000 m²,
- bâtiment Kuhn Parts de 14 000 m²,
- piste d'essai,
- parking employés,
- centre de formation,
- restaurant d'entreprise.

Le coût du projet n'a pas été communiqué.

DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Suite à la décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable sous l'égide de deux Garants le 31 juillet 2019 (annexe 1), la phase préparatoire de la Concertation a démarré. Elle s'est déroulée selon trois phases principales entrecoupées par les confinements induits par la crise sanitaire de la COVID-19 : phase 1 d'août 2019 à juin 2020, phase 2 de septembre 2020 à octobre 2020 et phase 3 de novembre 2020 à décembre 2020. Le bilan des phases 1 et 2 a été publié sur le site de la Concertation préalable lors de son ouverture en novembre 2020. Le descriptif de la phase 3 vient le compléter.

Dans un premier temps, les Garants avaient établi une liste de questions qu'ils avaient envoyée aux Maîtres d'Ouvrage dès le démarrage de la phase préparatoire de la Concertation préalable. Elle contenait des demandes de précisions sur les objectifs du projet, son contexte, le périmètre et les moyens envisagés pour mener la Concertation préalable ainsi que sur les acteurs du territoire.

Par la suite, les Garants ont été conviés à trois réunions en présentiel au cours de l'année 2019 et à quatre réunions en visio-conférence ou par téléphone en 2020.

PRESENTATION DES OBJECTIFS D'UNE CONCERTATION PREALABLE ET DU ROLE DES GARANTS

Les Garants ont présenté aux Maîtres d'Ouvrage, les objectifs d'une Concertation préalable, leurs rôles et l'étendue de leur mission ainsi que celle de la CNDP, en particulier pour assurer la bonne information et participation du public, et ont formulé plusieurs prescriptions relatives aux aspects suivants :

- se faire accompagner tout au long de la Concertation préalable par une société spécialisée dans la participation du public,
- compléter la liste des acteurs du territoire déjà recensés, notamment les associations environnementales
 qui ne figuraient pas dans la première liste, et les rencontrer afin de recueillir leurs attentes quant à
 l'organisation de la Concertation,
- élaborer un dossier de la Concertation préalable qui soit accessible, lisible et compréhensible par tout public,
- élaborer un site interactif dédié à la Concertation préalable afin d'y présenter les projets, les Maîtres d'Ouvrage et les Garants, d'y publier les documents des projets et ceux qui seront produits lors de la Concertation et invitant également le public à poser des questions et à émettre des observations et des

propositions auxquelles les Maîtres d'Ouvrage devront répondre. Ce site a été enrichi par de nouvelles fonctionnalités au cours du déroulement de la Concertation (ajout des pièces jointes notamment).

Ces préconisations ont été suivies par les Maîtres d'ouvrage.

Les Garants ont aussi informé les Maîtres d'Ouvrage sur la nécessité de répondre à l'ensemble des questions qui pourraient être posées par le public lors de la Concertation préalable, et notamment celles relatives à l'opportunité du projet et les solutions alternatives.

RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

En parallèle, les Garants ont également échangé avec les acteurs du territoire qui ont souhaité les rencontrer. L'objectif des Garants était alors de découvrir le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau, de comprendre son fonctionnement, ses enjeux et également de recueillir les attentes quant à la Concertation préalable tant d'un point de vue de son organisation et de son déroulement que des thématiques envisagées. Les acteurs rencontrés, au nombre de 10 personnes, représentaient le monde agricole, l'association Alsace Nature, l'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace) et des particuliers. Les entretiens ont fait l'objet de comptes-rendus transmis aux Maîtres d'Ouvrage. Ils sont disponibles en annexe 3.

DOSSIER DE LA CONCERTATION PREALABLE

Malgré les multiples demandes faites par les Garants aux Maîtres d'Ouvrage de communication des documents existants sur les projets, afin de formuler des préconisations sur le dossier de Concertation et l'accessibilité de l'information, les Garants n'ont pas reçu beaucoup d'éléments au mois de juin 2020. En conséquence, ils ont sollicité l'appui de la Présidente de la CNDP qui a envoyé un courrier aux Maîtres d'Ouvrage pour leur rappeler qu'« une information complète et transparente du public est bien évidemment la base, afin de permettre au public de bénéficier pleinement de ses droits » (une copie de ce courrier est visible sur le site de la Concertation préalable). En réponse, les Maîtres d'Ouvrage se sont engagés à mettre à disposition du public la plupart des documents demandés par les Garants.

La lisibilité du dossier de la Concertation préalable a été grandement améliorée et il a été complété sur la base des préconisations des Garants notamment en ce qui concernent les paragraphes relatifs aux rôles et missions des Garants de la Concertation, aux objectifs et à l'organisation de la Concertation préalable. Par contre, les Garants auraient souhaité que des solutions alternatives tout comme l'option de non réalisation du projet soient plus étoffés et que la partie sur la mise en compatibilité du PLU de Monswiller et du SCoT de la Région de Saverne, uniquement abordée par une vision réglementaire, soit développée sur les autres aspects. Des recommandations avaient été formulées dans ce sens.

Enfin, les Garants n'ont pas été en mesure d'émettre des préconisations sur la lisibilité des autres documents mis à la disposition du public du fait d'une transmission tardive (le 17/10 pour le document intitulé « Révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Synthèse du diagnostic stratégique » et le 03/11 pour celui sur l' « Etude d'impact sur l'Environnement – Etat initial »).

PLANNING DE LA CONCERTATION PREALABLE

Après avoir été informé par les Maîtres d'Ouvrage du planning de la Concertation préalable qui devait démarrer début novembre 2020 et durer 4 semaines, les Garants ont proposé de rallonger cette durée de 2 semaines laissant plus de temps au public pour l'acquisition d'informations et permettant ainsi d'optimiser sa participation. Enfin, dans le même

état d'esprit, les Garants ont suggéré de ne pas clôturer la Concertation préalable le jour même de la dernière réunion publique mais de la prolonger de quelques jours.

Ces préconisations ont effectivement été intégrées par les Maîtres d'Ouvrage dans le calendrier de la concertation même si la situation sanitaire a nécessité quelques modifications complémentaires et notamment une suspension temporaire.

MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC

Les modalités d'information du public sur la Concertation préalable ont été présentées aux Garants au mois d'octobre 2020. En complément des affichages, du site de la Concertation préalable et des avis dans la presse qui ont été préalablement diffusés aux Garants et sur lesquels ils ont pu faire des préconisations visant à améliorer leur qualité, les Garants ont proposé la distribution de flyers dédiés à la Concertation préalable dans toutes les boites aux lettres des habitants du territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne. Cette modalité a été suivie par les Maîtres d'Ouvrage.

MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Sur la base de leurs expériences antérieures, qui leur ont montré que le processus de concertation se construisait petit à petit en passant par des phases d'acquisition des données, de construction en commun et de restitution/synthèse des éléments issus des réflexions, les Garants ont préconisé aux Maîtres d'Ouvrage d'augmenter le nombre d'ateliers thématiques qu'ils avaient initialement envisagé en réalisant 2 à 3 ateliers sur le même thème. Les Maîtres d'Ouvrage n'ont pas suivi cette préconisation et ont maintenu le nombre d'un seul atelier thématique par thème sans s'en expliquer. Néanmoins, les ateliers initialement prévus en matinée ont été décalés en soirée à la demande des garants, permettant ainsi à un public plus large tout comme les élèves, les étudiants et les actifs de pouvoir y participer. Suite aux multiples demandes des Garants qui pointaient l'importance d'une bonne organisation des réunions publiques et des ateliers, les Maîtres d'Ouvrage leur ont présenté au mois de décembre 2020 les modalités qu'ils comptaient mettre en œuvre. Les prescriptions des Garants relatives à l'animation des soirées, au respect d'une répartition des temps de paroles respectifs entre les Maîtres d'Ouvrage et le public lors des différentes rencontres et à la possibilité de donner la parole à des volontaires issus du public pour restituer les guestions, observations et propositions issues des ateliers thématiques semblaient avoir été entendues par les Maîtres d'Ouvrage. Cependant, moins d'une journée avant le 1^{er} atelier thématique, les Maîtres d'Ouvrage ont modifié l'organisation desdits ateliers en annulant les tables rondes qui avaient été prévues soit en présentiel soit à distance. Les Garants leur ont alors fait part de leur avis sur ce choix qui conduirait à ce que les conditions d'échanges entre participants ne soient plus propices à la réflexion collective.

Pour des raisons d'organisation des réunions et des ateliers en période de COVID-19, les Maîtres d'Ouvrage avaient invité le public à s'y inscrire par téléphone ou par le biais du site interactif.

COVID-19 ET SUSPENSION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Enfin, après l'annonce du gouvernement d'un reconfinement à la date du 30 octobre 2020, les Garants ont préconisé aux Maîtres d'Ouvrage de reporter la Concertation préalable à un moment où les conditions sanitaires seraient plus favorables à la participation du public. Les Maîtres d'Ouvrages n'ont pas suivi cette préconisation et ont maintenu le démarrage de la Concertation préalable au 2 novembre 2020, tout en annulant néanmoins les réunions et les ateliers initialement programmés durant le mois, considérant que la dynamique d'information qui venait d'être engagée au cours des deux dernières semaines et qui risquait d'être perdue en cas de report. Les Garants ont acté ce maintien à la condition d'envisager une suspension temporaire de la Concertation préalable à l'issue des nouvelles décisions

gouvernementales prévues fin novembre 2020. Le public a été informé du report des dates des moments d'échanges via un avis dans le journal et une publication sur le site de la Concertation préalable.

Début décembre 2020, lors d'un point d'étape, les Maîtres d'Ouvrage ont alors proposé aux Garants de suspendre la Concertation préalable au mois de décembre 2020 et de reprogrammer des réunions et des ateliers aux mois de janvier et de février 2021. Les moments d'échanges ont été envisagés sous le format présentiel avec une solution alternative à distance en fonction de la situation sanitaire. Les Garants ont donc suggéré de relancer une campagne d'information du public via le site de la Concertation préalable, des affiches à déposer dans des lieux clé du territoire (commerces, mairies, panneaux d'affichage...) et des relances des personnes déjà inscrites aux réunions et aux ateliers.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Organisation et modalités de la Concertation

MOYENS DEPLOYES POUR INFORMER LE PUBLIC

Lancement de la Concertation Préalable

Le 18 octobre 2020, l'avis de la Concertation Préalable annonçant la tenue d'une Concertation Préalable du 2 novembre 2020 au 20 décembre 2020 a été publié dans deux quotidiens régionaux (Les Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace). D'autres moyens d'information ont également été utilisés :

- Publication de l'avis sur le site de la Concertation préalable (https://concertationprojetkuhn.paysdesaverne.fr),
- Distribution de 11 000 flyers dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire de la Communauté de communes du Pays de Saverne,
- Mise à disposition d'une synthèse de 4 pages dans les 35 mairies des communes du territoire de la Communauté de communes du Pays de Saverne,
- Parution d'un article dans le journal municipal « Saverne Couleurs » d'octobre diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de Saverne,
- Information sur les panneaux lumineux des communes de Saverne, Monswiller et Steinbourg,
- Information sur les sites internet de KUHN, du PETR et des communes de Saverne et Monswiller,
- Information sur la page Facebook du Pays de Saverne Plaine et Plateau et les pages Facebook des communes (Monswiller, Saverne),
- Information diffusée par mailing aux partenaires,
- Quatre communiqués de presse.

Suspension de la Concertation Préalable

En raison de la crise sanitaire, et après concertation des Garants, la Concertation préalable a été suspendue du 11 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclus et a repris pour la période du 5 janvier 2021 au 20 février 2021 inclus. Le 9 décembre 2020, l'avis de suspension et de prolongation de la Concertation a été publié via les moyens listés cidessus.

Les Garants ont estimé que les moyens qui seraient déployés par les Maîtres d'Ouvrage étaient satisfaisants et ont pris acte du fait qu'ils avaient suivi leur préconisation en réalisant la distribution de flyers dédiés à la Concertation préalable dans toutes les boites aux lettres des habitants du territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne, en complément des affichages et des avis dans la presse.

Documents mis à disposition du public

Les documents rédigés au cours de la Concertation préalable ont été publiés sur le site de la Concertation préalable pour pouvoir être téléchargés.

Documents	Date de publication
Dossier de la Concertation préalable et ses annexes	Entre novembre et
	décembre 2020
Phase 1 de l'étude d'optimisation des ZAE de la CC du Pays de Saverne	02/11/2020
Note sur la phase de préparation de la Concertation préalable (rédigée par les Garants, voir l'annexe	09/11/2020
4)	
2 vidéos présentant l'inscription de KUHN SAS dans son territoire et une interview de M. Thierry KRIER,	Janvier 2021
PDG de KUHN SAS	
Replay de la vidéo de la réunion publique d'ouverture	13/01/23021
Annexes de l'état initial de l'environnement :	14/01/2021
• Études environnementales préalables à l'extension du site industriel de La Faisanderie sur le	
territoire de la commune de Monswiller (67) - Étude et définition de l'état initial - Chiroptères	
2019, EGIS - version 1 - octobre 2019	
Analyse du fonctionnement du chat forestier dans le secteur de Saverne et conception de	
mesures de compensation au sein de la séquence ERC, TerrOïko - Catherine de Roincé - 03	
février 2020	
• Expertise zone humide, Recherche et identification de zones humides dans le cadre du projet	
d'extension de KUHN S.A, Commune de Monswiller, ECOLOR - décembre 2019	
• Etudes environnementales préalables à l'extension du site industriel de La Faisanderie sur le	
territoire de la commune de Monswiller (67) – Massif forestier de la Faisanderie - Expertise	
patrimoniale – Etat initial – Diagnostic milieu naturel (hors zone humide), faune (hors	
chiroptère) et flore, ECOLOR - version 1 - juillet 2020	
Note sur le foncier économique délimité sur CC du Pays de Saverne	25/01/2021
Supports de présentation et compte-rendu des 2 ateliers thématiques	01 et 05/02/2021
Recueil de l'ensemble des questions et des réponses de la réunion publique d'ouverture et des ateliers	05/02/2021
Replay de la vidéo de la réunion publique de clôture	11/02/2021

OUTILS POUR FACILITER LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour participer à la Concertation préalable :

- Le site numérique de la Concertation préalable sur lequel les contributions du public pouvaient être déposées (www.concertationprojetkuhn.paysdesaverne.fr),
- 36 registres papier dans les mairies des communes du périmètre de la communauté de communes du Pays de Saverne et dans les locaux du syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau,
- Une adresse postale auprès du Pays de Saverne Plaine et Plateau (10 rue du Zornhoff, 67700 Saverne),

- Une adresse mail: contact@paysdesaverne.fr,
- Les sollicitations pour des prises de parole lors des réunions publiques d'ouverture et de clôture et des 2 ateliers thématiques qui sont présentés ci-dessous
- L'adresse courriel des Garants (<u>valerie.trommetter@garant-cndp.fr</u> et <u>desire.heinimann@garant-cndp.fr</u>) et leur adresse postale à la Commission Nationale du Débat Public (244 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris).

Le fil conducteur des rencontres qui ont été organisées est brièvement synthétisé ci-dessous.

Evènement	Objectifs principaux	Date
Réunion publique d'ouverture	Présenter les enjeux, le cadrage et les modalités de la Concertation préalable Présenter l'entreprise KUHN, le projet d'extension, la démarche environnementale et la démarche réglementaire, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme Recueillir les premières questions du public	13/01/2021
	Ateliers thématiques	
Echanger sur d	es questions qui ont été posées lors de la réunion publique d'ouverture	:
Aménagement et développement économique et social du territoire autour du projet KUHN et de ses implications sur les documents d'urbanisme	 Comment assurer le développement économique local à partir de la base productive existante ? La question foncière : comment assurer ce développement dans la cadre d'un foncier réduit, en compétition avec l'agriculture, le développement urbain, les espaces naturels? Les impacts sociaux et les impacts sur les emplois du projet : comment les dynamiser, les potentialiser localement ? Comment minimiser les impacts négatifs du projet (circulation, bruit, travaux) ? Comment rapprocher les temporalités des projets portés par les entreprises et le temps administratif ? 	19/01/2021
Environnement, aménagement et urbanisme	 Quelles mesures d'évitement à proposer ? Quelles mesures de réduction à proposer ? Quelles mesures de compensation à proposer, où et comment ? Comment suivre l'efficacité des mesures ? Comment traiter et minimiser les nuisances (bruits, poussières, visuel) ? Quels impacts sur les documents d'urbanisme ? 	27/01/2021
Réunion publique de clôture	Présenter les réponses aux principales questions posées lors de la réunion d'ouverture et des ateliers Recueillir des avis complémentaires pour compléter le travail de la Concertation préalable	11/02/2021

L'animation des réunions et des ateliers était assurée par la société EGIS.

Réunion publique d'ouverture

La réunion publique d'ouverture s'est déroulée sur un horaire en soirée de 18h00 à 21h0 en visio-conférence du fait de la crise sanitaire. Une inscription préalable était nécessaire pour pouvoir y participer. L'application Livestorm a été utilisée avec la possibilité de poser des questions ou faire des observations sur un chat et de les « liker. »

Outre le président du PETR et le PDG de l'entreprise KUHN, plusieurs représentants de ces entités et l'ingénieur de la société EGIS en charge de la réalisation des dossiers administratifs, ont participé à cette réunion. Après une présentation de la concertation et des projets portés par les Maîtres d'Ouvrage, l'animateur a donné la parole au public pour qu'il puisse s'exprimer. Les Maîtres d'Ouvrage ont alors répondu aux questions posées.

Les deux Garants ont été présents à cette réunion afin de présenter leur rôle et leurs missions, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer, qu'aucune question ne reste sans réponse et à ce que la qualité des échanges soit bien au rendez-vous.

La réunion a été enregistrée et un lien permettant de la revoir a été envoyé à tous les participants. Elle a également été ajoutée au site internet de la concertation préalable dans les jours suivants.

Ateliers thématiques

Les 2 ateliers thématiques se sont aussi déroulés en visio-conférence du fait de la crise sanitaire sur un horaire en soirée de 18h00 à 20h00 pour la première réunion et de 18h00 à 20h45 pour la deuxième. Une inscription préalable était nécessaire pour pouvoir y participer. L'outil Teams a été utilisé avec la possibilité de poser des questions ou faire des observations sur un chat et de les « liker » (même si ceci ne semble pas avoir fonctionné avec tous les opérateurs d'internet).

Les représentants du PETR et de l'entreprise KUHN étaient accompagnés de l'ingénieur de la société EGIS (uniquement pour la thématique environnementale). Après un bref rappel des aspects des projets portant sur le thème abordé dans la soirée, l'animateur a annoncé les 5 ou 6 questions qui construiraient le fil conducteur de la soirée. La parole a alors été donnée au public et les Maîtres d'Ouvrage ont répondu aux questions posées. Chacun de ces moments a ainsi systématiquement donné lieu de manière spontanée à une série de questions-réponses ou d'échanges avec le public.

Les Garants ont été présents à chaque atelier thématique afin de rappeler très succinctement leur rôle et missions, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer et à ce que la qualité des échanges soit bien au rendez-vous.

L'enregistrement de ces ateliers n'a pas fonctionné et ils n'ont pas pu être mis en ligne sur le site internet de la Concertation préalable come ceci avait été annoncé.

Réunion publique de clôture

La réunion publique de clôture s'est déroulée sur un horaire en soirée de 18h00 à 21h0 en visio-conférence du fait de la crise sanitaire. Une inscription préalable était nécessaire pour pouvoir y participer. L'application Livestorm a été utilisée avec la possibilité de poser des questions ou faire des observations sur un chat et de les « liker ».

Outre le président du PETR et le PDG de l'entreprise KUHN, plusieurs représentants de ces entités et l'ingénieur de la société EGIS en charge de la réalisation des dossiers administratifs, ont participé à cette réunion. La réunion a permis de passer en revue les principales questions posées par le public, les réponses apportées par les Maîtres d'Ouvrage dans les réunions précédentes et de poser des questions complémentaires.

Les Garants ont été présents à cette réunion afin de remercier le public de sa participation, de tirer un premier bilan de la Concertation préalable et de l'informer de la date de publication de leur bilan ainsi que des préconisations qu'ils comptaient proposer aux Maîtres d'Ouvrage.

La réunion a été enregistrée et un lien permettant de la revoir a été envoyé à tous les participants. Elle a également

été ajoutée au site internet de la concertation préalable dans les jours suivants.

Bilan de la Concertation

Les données recueillies par le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau montrent une participation du public qui se décrit de la manière suivante :

1 412 visites uniques du site de la Concertation			
212 contributions déposées sur le site de la Concertation (*)	7 courriers adressés aux MOA	1 observation sur les registres papier	13 mails adressés aux Garants

(*) dont 76 contributions de communes: Altwiller, Asswiller, Bischoltz, Bissert, Bosselhausen, Bouxwiller, Burbach, Bust, Busswiller, Dettwiller, Diedendorf, Diemeringen, Dimbsthal, Domfessel, Dossenheim sur Zinsel, Drulingen, Eckartswiller, Erckartswiller, Ernolsheim les Saverne, Eschwiller, Friedolsheim, Fromuhl, Furchhausen, Gottenhouse, Gottesheim, Haegen, Harskirchen, Hattmatt, Hengwiller, Hinsbourg, Hinsingen, Ingwiller, Kirrberg, Kirrwiller, Kleingoeft, Landersheim, Littenheim, Lochwiller, Lohr, Lorentzen, Lupstein, Maennolsheim, Marmoutier, Menchhoffen, Monswiller, Obermodern/Zutzendorf, Obersoultzbach, Otterstahl, Otterswiller, Ottwiller, Petersbach, Pfalzweyer, Printzheim, Puberg, Reinhardsmunster, Reipertswiller, Reutenbourg, Ringendorf, Rosteig, Saessolsheim, Saverne, Schlackendorf, Schoenbourg, Schwenheim, Steinbourg, Struth, Thal-Marmoutier, Volksberg, Waldhambach, Waldowisheim, Weitterswiller, Westhouse-Marmoutier, Weyer, Wingen-sur-Moder, Wolfskirchen, Wolscheim.

et 3 contributions de Communautés de Communes : Pays de Saverne, Hanau-La Petite Pierre, Alsace Bossue

REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

102 participants, 4 prises de parole du public, 138 interventions sur le chat

ATELIER THEMATIQUE « Aménagement et développement économique et social du territoire autour du projet KUHN et de ses implications sur les documents d'urbanisme »

Environ 40 participants, 8 prises de parole du public, 57 intervention sur le tchat

ATELIER THEMATIQUE « Environnement, aménagement et urbanisme »

Environ 50 participants, 17 prises de parole du public, 52 intervention sur le tchat

REUNION PUBLIQUE DE CLOTURE

94 participants, 4 prises de parole du public, 54 interventions sur le chat

Malgré la tenue des différents évènements par voie dématérialisée, la participation du public a été relativement importante.

Les associations de protection de l'environnement, les agriculteurs, les salariés de l'entreprise KUHN et divers citoyens y ont activement participé en prenant la parole librement, en échangeant sur le chat mais également en déposant de nombreuses contributions et propositions sur le site internet de la Concertation. Les Maîtres d'Ouvrage ont répondu à l'ensemble des questions qui leur étaient posées en apportant des éléments plus ou moins détaillés.

Le public a eu une attitude exemplaire laissant tout un chacun prendre la parole et écoutant les réponses des Maitres d'Ouvrage.

.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la Concertation

Les observations et les propositions formulées par le public au cours de la Concertation préalable ont portées sur les thèmes présentés ci-dessous. Une synthèse des réponses apportées par les Maîtres d'Ouvrage a été publiée sur le site de la Concertation préalable en date du 5 février 2021.

LA CONCERTATION PREALABLE ET SON POIDS SUR LES PROJETS

Plusieurs observations portaient sur la forme de la Concertation préalable et son organisation à distance : « La visioconférence n'est pas un outil satisfaisant pour une présentation. Une séance présentielle dans un amphithéâtre permettant de respecter les distances aurait été plus adaptée. C'était une longue présentation où très peu de questions posées ont obtenu une réponse. Malgré la Covid 19, nous aimerions une présentation présentielle », « Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies reporter la concertation », « Impossible de suivre, de poser les questions en même temps. Débat inexistant. Cette concertation pose un vrai problème sur la forme... », « Ce n'est pas de la concertation. C'est au mieux de l'information descendante ».

D'autres observations portaient sur les objectifs de la Concertation préalable : « Est-ce que la concertation préalable peut faire modifier/échouer un projet, ou est-ce juste pour faire croire aux citoyens qu'ils sont entendus ? », « Je comprends que le projet de destruction semble acté. Alors pourquoi cette consultation ? », « S'il y a une solution alternative, peut-elle être prise en compte suite à cette concertation ? C'est un peu flou », « Le projet d'abattage semble avoir été acté et décidé avant la concertation », « Les propos introductifs laissent vraiment peu de place pour questionner le projet en tant que tel. Si j'ai bien entendu, seules sont attendues des propositions d'améliorations pour une meilleure intégration environnementale. Cette consultation est-elle vraiment de façade ? ».

Enfin, des échanges ont eu lieu concernant les motions envoyées aux communes par la Communauté de Communes du Pays de Saverne « Le lobbying qu'a fait KUHN auprès des communes en leur envoyant une motion¹ pré-rédigée, ne nous fait pas penser à une transparence de la part de KUHN ».

LE MODELE AGRICOLE ET LES VALEURS DE L'ENTREPRISE KUHN

Le modèle agricole actuel et ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre, le dérèglement climatique et la perte de biodiversité ont fait l'objet de nombreuses observations :

« Les enjeux et les défis sont nombreux : maintien de l'épaisseur des sols et de leur fertilité, réchauffement climatique, sécheresses, gestion des intrants et compatibilité avec les eaux de surface tout comme des nappes profondes, En bref, la capacité des terres à nourrir durablement l'humanité n'est pas assurée. L'agriculture de plus en plus industrielle est responsable de près d'un quart des gaz à effet de serre. Le gigantisme des parcelles exploitées est l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité. Faut-il poursuivre le développement de cette agriculture industrialisée, avec des machines sophistiquées intégrant des données ? Les ressources minérales et énergétiques supporteront-elles cette orientation ? Ou au contraire de soutenir massivement à une agriculture plus familiale et plus low-tech ? »,

¹ Il s'agit en fait des contributions signées par les conseils municipaux qui sont listées au bilan de la Concertation.

- « Le machinisme agricole de grand gabarit appartient à un modèle en obsolescence, l'agriculture intensive, qui ne permet même pas aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail. De plus, il va à l'encontre des souhaits grandissants de la population, notamment les jeunes générations, pour une agriculture plus respectueuse des sols, de l'eau, de la biodiversité et du climat »,
- « A l'heure où nous commençons à entrevoir l'erreur d'avoir anéanti haies et bosquets et à tenter de corriger cette erreur, il paraît urgent et porteur d'avenir de repenser aussi le machinisme agricole et d'anticiper les évolutions inévitables et indispensables pour protéger et revitaliser ce qu'il reste de nos sols »,
- « Le modèle agroindustriel n'est pas une solution d'avenir. Il faut revenir à une agriculture paysanne ».

Sur la base des propos précédents, l'entreprise KUHN a également été questionnée par une partie du public sur ses activités et sur ses valeurs :

- « L'entreprise continue à développer le machinisme de grandes, voire très grandes surfaces agricoles, s'inscrivant dans un modèle que l'on sait désormais directement responsable des impasses dans lesquelles se trouve la planète en 2020 »,
- « L'entreprise KUHN est largement favorisée par l'agriculture intensive qui a un coût élevé pour la biodiversité et la société. Quel sont les engagements de l'entreprise pour l'environnement et pour faire évoluer l'agriculture vers un modèle plus respectueux de tous ? »,
- « J'ai lu le Corporate Sustainability Report (rapport responsabilité sociale des entreprises) du groupe Bucher². Il est bien fait, mais ce qui manque à mon avis c'est une orientation stratégique pour accompagner l'agriculture face au réchauffement climatique et la perte en biodiversité »,
- « Le secteur Recherche et Développement de KUHN est-il également orienté vers un outillage d'avenir performant pour l'agriculture paysanne ? »,
- « Tout en comprenant les enjeux écologiques de la planète, il me semble totalement utopique de penser que KUHN peut influencer les techniques culturales au niveau mondial. D'abord, il est très clair que KUHN ne fait que répondre aux besoins des agriculteurs, qu'ils soient petits, bio, ou grands, mais que l'entreprise ne prescrit aucune technique culturale. Et si l'entreprise devait s'interdire de produire des machines l'agriculture raisonnée, elle finirait par être exclue du marché, et laisserait la place à de très gros producteurs principalement allemands »,
- « Sans vouloir intervenir dans la politique industrielle de KUHN, il est clair que l'avenir de l'agriculture devra faire l'objet de profondes mutations. Ce n'est pas KUHN qui en dictera le tempo, mais le marché. Et celui-ci s'orientera, de gré ou de force, vers une agriculture durable, moins intensive, sans engrais ni poisons, sans monoculture, donc avec une parcellisation retrouvée des surfaces agricoles à l'inverse des remembrements, avec des pratiques adaptées au changement climatique, donc avec des plantes moins gourmandes en eau, sans labour. La technologie des équipements agricoles devra s'adapter à ces nouvelles pratiques teintées d'agroforesterie. KUHN serait bien inspiré, en tant que leader mondial sur de nombreux équipements, de s'engager, voire de précéder plus activement cette mutation, reléguant le gigantisme des équipements au passé ».

_

² KUHN est une filiale du groupe industriel suisse BUCHER INDUSTRIES.

LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DES PROJETS

Les conséquences économiques du projet d'extension de KUHN sur le territoire ont fait l'objet de plusieurs questions :

- Sur le nombre d'emplois générés de manière directe, leur niveau de qualification, et l'impact de l'automatisation et de la robotisation: « Quelles garanties y a-t-il sur la création des 200 emplois annoncés? »,
- Sur le nombre d'emplois indirects (sous-traitance, gardiennage du site, restaurant d'entreprise...) et induits (fréquentation des hôtels, des restaurants, des commerces, des lieux touristiques... des personnes venant fréquenter le centre de formation KUHN Center)...

« On ne peut pas limiter le débat aux seules considérations environnementales. Il faut tenir compte aussi des impacts économiques et sociaux d'un développement de KUHN hors de notre bassin de vie (et même hors de notre pays). La crise sanitaire sera suivie d'une crise économique et sociale. Ne détruisons par les outils qui nous permettront d'y faire face! », « C'est un projet important pour le territoire - économiquement - bassin d'emploi, conservation de nos emplois sur le territoire et surtout pour des créations dans les années à venir - maintien de nos commerces locaux et notre développement touristique - KUHN est une belle image de notre territoire depuis plusieurs décennies », « KUHN est une institution à Saverne qui fait vivre énormément de personnes. Ce projet est un atout pour notre belle ville. Il aurait été si facile pour eux de partir est de s'installer dans un autre pays qui leur imposerait beaucoup moins de contraintes, mais ils ont fait le choix de rester à Saverne et de se soumettre à toutes les contraintes qui sont liées à ce projet. Dans les conditions que nous vivons actuellement pouvoir garder son emploi et offrir un emploi aux générations futur est une chance ».

Le maintien des activités et des emplois sur le site de Marmoutier ainsi que les aides allouées au projet KUHN ont également été évoqués.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET (HORS CEUX SUR LA BIODIVERSITE ET DE L'ECONOMIE)

Les observations formulées au sujet des impacts environnementaux, hormis ceux lié à l'économie et à la biodiversité, ont essentiellement porté sur la mauvaise qualité de l'air en Alsace dont il doit être tenus compte, sur les flux de camions et sur l'impact paysager : « Quelles mesures seront mises en place pour la gestion du flux de camions, notamment pour le stationnement sur et/ou à proximité du site ? », « Y-a-t-il une estimation du nombre de camions en plus que ça va engendrer ? Et autres impacts environnementaux ? », « Le terrain étant nivelé, le sommet de la butte reste visible au loin. Il y a donc un impact paysagé important, comment sera-t-il traité ? ».

Sur ce thème, des **propositions** ont été faites visant à une optimisation énergétique des bâtiments par la pose de panneaux photovoltaïques en toitures ou même d'éoliennes et une limitation des surfaces imperméables du site.

LE DEVELOPPEMENT HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE KUHN SUR LE SITE DE LA FAISANDERIE 1

De nombreuses observations ont été formulées vis-à-vis de l'implantation historique en 2008 de l'entreprise KUHN sur le site de la Faisanderie et la mise en place de plusieurs mesures d'évitement et de compensation dont celle du classement en forêt de protection des 516 ha du massif du Kreutzwald puis du déclassement du même massif en 2017 par décret pris en Conseil d'Etat. Ces observations questionnent les décisions prises au niveau de l'Etat : « Le classement de forêt ne veut plus rien dire puisque visiblement le déclassement se fait maintenant d'une façon déconcertante », « L'association Le Bonheur est dans le Pré déplore et s'insurge contre le déclassement d'une forêt

de protection nationale, classement spécialement garanti à des fins de limitation de la consommation foncière lors d'une précédente extension de l'entreprise. Elle estime que de telles pratiques jettent le discrédit sur toutes les annonces gouvernementales de protection de l'environnement », « La forêt du Martelberg visée par le projet d'extension a été classée en compensation du premier site de KUHN à Monswiller puis déclassée au profit d'une autre forêt à quelques kilomètres du site. Le placement en périmètre de protection d'une forêt a-t-il encore un sens et une valeur si moins d'une dizaine d'années après sa mise en place, ce statut est déjà remis en cause par l'état, les élus et l'industriel ? ».

En complément, d'autres questions ont été posées sur le suivi de l'efficacité des autres mesures d'évitement et de compensation qui avaient également été imposées à la société KUHN à savoir le maintien du stand de tir, la création de nouveaux boisements (22 ha), le maintien d'une bande boisée de 30 m, la création d'ilots de vieillissement et les mesures en faveur des amphibiens. « *Nous sommes assez surpris de ne pas avoir trouvé… une analyse qualitative des mesures compensatoires… au cours des années et démontrant notamment leur efficience* ».

LA PRISE EN COMPTE DE L'EVITEMENT DANS LE DEPLOIEMENT DE LA SEQUENCE EVITER-REDUIRE-COMPENSER POUR LA BIODIVERSITE

De nombreuses observations ont été faites sur la recherche de mesures d'évitement, et par voie de fait de préservation de la forêt attenante au site de la Faisanderie 1, même si la position des Maîtres d'Ouvrage a clairement été exprimée sur ce point : « Notre développement se fera sur ce site ou ne pourra pas se faire en France », « L'alternative se situerait hors de France, sans doute en Europe de l'Est, mais ce serait là le début d'une autre histoire et d'un changement profond pour KUHN à Saverne », « Le développement du site est la garantie qu'un certain nombre de décisions mondiales pour Kuhn soient prises à Saverne. L'engagement de l'entreprise est très fort localement », « Cette extension sur le site existant permettra d'éviter de démultiplier les infrastructures que rendrait nécessaires la création d'un nouveau site. La priorité… est de privilégier l'immédiate proximité avec le site historique de Saverne ».

Aussi des guestions ont été posées sur l'étude et l'analyse des mesures suivantes :

- Implantation sur des terrains non forestiers, de préférence des terrains en friches : « L'association s'interroge sur l'absence de toute alternative, par exemple la possibilité d'utilisation d'une friche industrielle », « Les zones d'extension ont été recherchées, pas assez de place et très loin s'en faut sur la Faisanderie et pas la superficie sur d'autres parcs d'activités, même à Brumath, ce ne serait pas suffisant. L'Alsace a ce vrai souci de foncier éco disponible », « Aujourd'hui il n'y a plus de foncier disponible de plus de 20 ha en Alsace »...
- Implantation sur la zone du Hirschland où KUHN est déjà présent : « Le dynamisme de l'entreprise est une excellente chose, et on est ravis. Ce qui ne passe pas sont les 34 ha de forêts sacrifiées alors que KUHN a du terrain disponible à Hirschland (+ de 100 ha) en Alsace ».
- Densification du site de la Faisanderie 1 : « Il reste beaucoup de place sur le terrain Faisanderie 1, ne peuton pas le densifier avant de raser la forêt ? L'objectif serait de viser la densité de l'usine de Saverne ».

Sur ce thème, plusieurs **propositions** ont été faites : « *Certains bâtiments peuvent être construits en étage : parking des employés, R&D, stock de pièces détachées, cantine... Quelles optimisations peuvent être effectuées en ce sens ?* », « Le parking pourrait être en silo », « Des unités (de bâtiments) pourraient être semi-enterrées », « Développer une forme de multifonctionnalité sur le site et éviter la ségrégation spatiale ».

En outre, la question du maintien de la zone où des chênes ont été plantés dans le cadre de l'opération « Un bébé/Un arbre » datant de 1972/1973 a également été posée.

LA PRISE EN COMPTE DE LA REDUCTION DANS LE DEPLOIEMENT DE LA SEQUENCE EVITER-REDUIRE-COMPENSER POUR LA BIODIVERSITE

De nombreuses observations ont portées sur l'absence d'un phasage de défrichement du projet d'extension de KUHN: « L'association conteste en tout état de cause la nécessité du défrichement total des 25 ha de forêt et demande que l'opération globale soit déclinée en étapes à court, moyen, long terme », « L'entreprise KUHN, en sa qualité d'acteur majeur de l'agriculture a aussi une responsabilité sociétale, et elle se doit de montrer l'exemple en réduisant son empreinte écologique. Ainsi raser tout de suite une forêt pour des besoins exprimés pour les 30 ans à venir est-il compatible avec cette responsabilité sociétale ? », « KUHN doit bâtir un projet par étapes, en étudiant chaque étape au mieux pour coller aux évolutions économiques et détruire le moins de forêt possible », « Sous la contrainte les industries peuvent avoir de l'imagination. Si KUHN n'avait que 10 hectares à disposition, l'entreprise saurait probablement réaliser une extension d'une portée similaire... mais avec moins de confort... ».

Afin de réduire les impacts du défrichement de la forêt, plusieurs propositions sont faites telles que :

- Le phasage temporel du projet par plateaux du fait des contraintes topographiques : « Ainsi chaque plateau ou groupe de plateaux peut donc faire partie d'une phase d'extension indépendamment des autres phases. Aussi, une coupe longitudinale du projet (avant/après) serait utile pour mieux comprendre ces alternatives »,
- La conservation de la piste d'essai existante qui est distante de quelques kilomètres du site de la Faisanderie : « La piste d'essai actuelle sur la ZA de Steinbourg à proximité immédiate du site ne pourraitelle pas être pérennisée ou mise au niveau attendu plutôt que de déboiser la forêt du Martelberg ? »,
- La construction du bâtiment de R&D à proximité de la piste existante : « Selon le dossier de concertation, l'activité R&D est la seule qui est réellement actée pour les 10 prochaines années avec la promesse de 200 emplois créés. A ce titre,... vous avez répondu que la superficie des futurs bâtiments R&D est de 9 000 m² et que ceux-ci peuvent être détachés du site actuel. Dans cette optique, alors pourquoi ne pas implanter la R&D à proximité de la piste d'essai actuelle puisqu'il reste 3 ha libres de construction dans la ZA de Steinbourg ? »,
- L'installation de certains bâtiments sur la zone d'activités qui est en cours d'urbanisation de l'autre côté de la rue du Martelberg : « L'étude comparée de l'urbanisation de cette zone pour y mettre certains bâtiments libérant d'autant le défrichement de la forêt devrait être présentée. Il semble totalement possible de prévoir un système de passage pour relier le site Kuhn et ce site qui se trouve dans la continuité au sud-ouest ».

LA PRISE EN COMPTE DE LA COMPENSATION DANS LE DEPLOIEMENT DE LA SEQUENCE EVITER-REDUIRE-COMPENSER POUR LA BIODIVERSITE

Un rappel des objectifs de la mise en œuvre des mesures de compensation a été fait en indiquant précisément qu'il y a « une obligation de résultat visant au zéro perte nette de biodiversité voire à un gain ».

Concernant les compensations au titre du Code forestier, il est prévu une compensation sur des secteurs impactés de forêts existantes et une compensation sous forme d'un chèque au Fond National Forestier, plusieurs observations ont été faites : « La plus-value de ce genre d'action (compensation sur des secteurs impactés de forêts existantes) reste pleinement à démontrer », « Il est évident qu'une telle mesure (compensation sous forme d'un

chèque) ne répond en rien aux enjeux locaux », « En aucun cas une somme financière ne peut être considérée comme une compensation », « La compensation financière pour le fonds stratégique de la forêt et du bois est la seule option valable », « Le reboisement est une non-solution. Il faut attendre presque 100 ans pour qu'une forêt ait de l'intérêt ».

A ce titre, une <u>proposition</u> a été faite : « Ainsi, il nous paraitrait intéressant d'étudier comment la compensation pourrait venir alimenter un projet d'agriculture durable, basé sur de l'agroforesterie par exemple. Il est démontré que la réintroduction dans les systèmes agraires de haies, de ripisylves, d'arbres isolés, de vergers... apporte une plus-value économique et environnementale indéniable. KUHN pourrait montrer l'exemple en introduisant ces nouvelles techniques d'agroforesterie sur ses sites agricoles à Marmoutier et Hirschland. Cela pourrait se concrétiser dans le cadre d'un programme plus vaste de type plan d'alimentation durable au sein du PETR ».

Concernant les compensations au titre de la biodiversité, l'absence des données d'efficience des mesures environnementales mise en œuvre après la réalisation de la Faisanderie 1 évoquée précédemment a conduit le public à questionner sur la pertinence des mesures environnementales indiquées dans le dossier de la Concertation : « Comment prétendre aujourd'hui que le maintien du stand de tir et de l'îlot de vieillissement répond aux obligations d'efficience de cette mesure compensatoire engagée en 2008 ? », « Les linéaires boisés mentionnés comme mesures d'évitement nécessitent de démontrer leur efficience », « Les études des routes de vols et des terrains de chasse des chiroptères sont actuellement absentes de l'analyse fournie et handicape la perception de l'impact du projet que peut avoir le public... et nul ne peut affirmer... que les corridors imaginés dans l'étude seront efficients. Il nous parait ainsi indispensable, pour apporter une information juste et complète, de compléter les inventaires par ces éléments cruciaux », « Il faut faire un inventaire biologique et de fonctionnalité de l'îlot qui va passer de vieillissement en sénescence ».

L'importance du stand de tir pour les chauves-souris a été rappelée car il assure également la fonction de gîte de « swarming ».

En conséquence, de nombreuses observations ont été faites quant à la pertinence des mesures compensatoires qui sont proposées dans le dossier : « L'extraction de bandes boisées par la coupe du reste du massif, entraînera sans doute des effets de déstabilisation voire de dépérissement auxquels il faut rajouter les problèmes futurs de sécurisation », « Le projet impacte fortement les milieux attenants et isole les milieux ouverts du Martelberg, les surfaces boisées restantes seront trop faibles pour maintenir les populations de certaines espèces », « L'isolement du stand de tir permet de douter de sa pérennité. Plutôt que d'avoir une zone boisée au sein du site du projet, il faudrait la mettre de l'autre côté, le long de la route. De même, la zone du Martelberg va s'urbaniser à plus long terme et le projet va donc créer une dent creuse. On sait que les dents creuses finissent par être urbanisées tôt ou tard ».

Ainsi les <u>propositions</u> suivantes sont faites: « Il s'agira de protéger et de recréer des habitats favorables prioritairement dans les forêts à proximité immédiate (massif du Kreutzwald) par la mise en place de zones de sénescence », « Il sera par exemple facile de convertir un ensemble cohérent d'une centaine hectares de forêts dans le massif du Kreutzwald en îlot de sénescence et classer en APB afin de garantir sa préservation », « Il faut réfléchir à trouver un abri pour les chauves-souris qui ne peuvent pas rester dans le stand de tir », « Il faudrait recréer des habitats favorables pour les chauves-souris dans la forêt du Martelberg », « Il serait normal que les compensations soient gérées par des associations natures locales reconnues plutôt que par des élus ».

L'identification du site actuel de KUHN de 7,5 ha à proximité de l'entreprise Saverne Transport (englobant l'actuelle piste d'essai) en tant que parcelle affectée à la compensation environnementale a aussi été l'objet d'une observation : « Transformer la piste actuelle et la prairie voisine en forêt de compensation est un non-sens écologique et agronomique puisqu'une nouvelle forêt de 7 ha à cet endroit n'aura aucune fonctionnalité écologique avec la trame verte puisqu'elle est enclavée entre le canal et la voie de chemin de fer. En outre, cela supprimera près de 7 ha de prairies dont le fourrage va manquer aux agriculteurs locaux ».

En outre, les associations ont indiqué que « la pose de gîtes artificiels peut constituer une mesure d'accompagnement volontaire de la part de l'opérateur, mais ne constitue en rien une mesure compensatoire. Seule la reconstitution de cavités naturelles en grande quantité permet de compenser une perte. Or ce résultat ne peut être obtenu que par la protection des massifs forestiers et leur libre évolution au fil des ans.

LA MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Plusieurs observations ont porté sur l'évolution des réserves foncières dans les documents d'urbanisme du fait du projet porté par KUHN : « *Quelles seraient les zones concernées par les 35 ha de réserve foncière du SCOT ?* ». Les Maîtres d'Ouvrage ont apporté des précisions par rapport au dossier de la concertation : La communauté de communes du Pays de Saverne a acté par délibération de déclasser la zone IIAUX de Saint-Jean–Monswiller représentant une superficie de 44 ha correspondant à la quasi-totalité des réserves foncières prévues dans les orientations du SCoT. Cette zone était destinée à des activités logistiques mais du fait de l'absence de la maîtrise intégrale du foncier, de contraintes environnementales et d'importants travaux à réaliser pour en permettre l'accès routier, elle est abandonnée. Les communes de Monswiller et de Saint-Jean-Saverne prendront prochainement les délibérations dans le même sens.

Des <u>propositions</u> ont été faites dans ce sens portant sur l'inscription des trames vertes et bleues et des mesures compensatoires liées au projet KUHN dans les documents d'urbanisme : « Les trames vertes et bleues doivent être déclinées à l'échelle du SCoT sur la base d'un vrai travail d'identification », « Il est nécessaire de mener une réflexion sur le maintien de l'intérêt du corridor écologique identifié dans le SRCE et sur un éventuel déplacement », « Il est nécessaire d'intégrer les modifications… pour permettre une compensation (reboisement) à proximité… ».

LA ZONE D'ACTIVITES DU BIEGEN 2 A MARMOUTIER

Plusieurs observations ont porté sur la découverte d'un projet d'aménagement d'une nouvelle zone d'activités de plusieurs hectares au Biegen 2 à Marmoutier, qui apparaît dans l'étude intitulée « Création d'une offre foncière en zone d'activité intercommunale, étude pré-opérationnelle — Communauté de communes du Pays de Saverne, 2018). Ce projet n'a pas été évoqué lors de la Concertation préalable et le public aurait souhaité avoir de plus d'informations à ce sujet. En réponse, des éléments de précisions ont été apportés par les Maîtres d'Ouvrage dans une note publiée le 20 février sur le site de la Concertation.

Évolution du projet résultant de la Concertation

Les projets des Maîtres d'Ouvrage n'ont pas évolué au cours de la Concertation préalable.

Néanmoins, les Maîtres d'Ouvrage se sont engagés à réfléchir au sujet du phasage du projet d'extension de KUHN, à la proposition de mesures d'agroforesterie, à la recherche de solutions locales de compensation forestière plutôt qu'à la remise d'un chèque au Fond National Forestier et aux modifications complémentaires à apporter aux documents d'urbanisme.

AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Avis sur la préparation de la Concertation

La préparation de la Concertation préalable a nécessité plus d'un an de travail, entre juillet 2019 et octobre 2020, du fait de la crise sanitaire de la Covid 19. De nombreuses réunions ont été organisés avec les Garants en présentiel pour les premières puis à distances dans un second temps. Les Garants ont joué leur rôle de prescripteur du droit à l'information et à la participation du public et se sont prononcés sur plusieurs aspects importants de la Concertation :

- Proposition de s'adjoindre les compétences d'une société qui avait pour mission d'assister les Maîtres d'Ouvrage dans l'organisation de la Concertation préalable,
- Périmètre de la Concertation préalable,
- Calendrier de la Concertation préalable avec les impacts de la Covid 19 et la phase de suspension,
- Identification des acteurs du territoire,
- Elaboration du dossier de la Concertation préalable,
- Documents à mettre à disposition du public,
- Modalités d'information du public,
- Modalités de participation du public.

La plupart des prescriptions émises par les Garants ont été prises en compte par les Maîtres d'Ouvrage.

Néanmoins, trois points auraient pu être améliorés :

- la remise tardive, voire après l'ouverture de la concertation préalable, de certains documents mis à la disposition du public sur lesquels ils n'ont pas eu le temps d'émettre d'éventuelles préconisations sur leur lisibilité, comme par exemple l'état initial de l'environnement. Devant cet état de fait, les Garants ont dû solliciter l'appui de la Présidente de la CNDP,
- les motivations d'absence de suivi des prescriptions des Garants par les Maîtres d'Ouvrage auraient mérité d'être explicitées, notamment en ce qui concerne le choix de ne pas suivre le processus de la Concertation préalable proposé par les Garants avec un nombre de rencontres avec le public adapté aux phases d'acquisition des données, de construction en commun et de restitution/synthèse des éléments issus des réflexions,
- Le changement du mode d'organisation des ateliers thématiques aurait pu être présenté aux Garants dans un délai plus raisonnable que celui de 24 heures qui a été pratiqué.

Les Garants portent donc un avis mitigé sur la phase de préparation de la Concertation préalable.

Avis sur l'information du public

Un bon nombre de documents ont été réalisés par les Maîtres d'Ouvrage pour informer le public de la tenue de la Concertation préalable : un dossier de la Concertation et ses annexes, des affiches, des panneaux, des flyers, des encarts dans la presse locale... Ces documents ont été publiés sur un site internet dédié à la Concertation préalable et d'autres documents y ont été ajoutés au fur et à mesure de son déroulement (études spécifiques, replay des réunions publiques, comptes-rendus du déroulement des ateliers thématiques, dossier sur les questions/réponses) dans un souci d'application du principe de transparence.

Les Garants se sont réjouis de l'acceptation par les Maîtres d'Ouvrage de leur préconisation de distribution de flyers dédiés à la Concertation préalable dans toutes les boites aux lettres des habitants du territoire de la Communauté de communes du Pays de Saverne, en complément des affichages et des avis dans la presse.

Concernant le site de la Concertation préalable, les Garants avaient indiqué leur satisfaction sur sa présentation sous forme de pages thématiques aisément compréhensibles par le public. Ils ont néanmoins été déçus par sa mise à jour avec l'oubli d'ajout de dates tant pour les observations que pour les publications de nouveaux documents, de modifications d'informations (les dates et lieux des réunions en présentiel n'ont jamais été supprimés ou barrés), et par le délai de publication des comptes-rendus des évènements.

Les Garants considèrent donc que l'information du public a été correctement menée et que ce dernier a été suffisamment informé de la tenue de la Concertation préalable pour y participer. Le nombre de participants semble le démontrer.

Par contre, ils estiment que la mise à jour et la structure du site de la Concertation préalable aurait pu être améliorées pour en faciliter la lecture par le public.

La lisibilité du dossier de la concertation préalable a été grandement améliorée et il a été complété sur la base des préconisations des Garants notamment en ce qui concernent les paragraphes relatifs aux rôles et missions des Garants de la concertation, aux objectifs et à l'organisation de la concertation préalable. Par contre, les Garants considèrent que le choix des solutions alternatives tout comme l'option de non réalisation du projet auraient mérité d'être plus étoffés, tout comme la description du projet d'extension (phasage, coût, contenance, caractéristiques et liens avec le site existant de la Faisanderie 1) et la stratégie du développement industriel. La partie sur la mise en compatibilité du PLU de Monswiller et du SCOT de la Région de Saverne aurait également supporté une approche plus large que la seule vision réglementaire.

Les Garants considèrent que les documents mis à disposition du public auraient mérité d'être complétés pour répondre pleinement à leur objectif d'information. Les observations du public et la demande d'études complémentaires l'ont démontré et notamment :

- l'étude d'optimisation du foncier sur le site de la Faisanderie 1,
- une coupe longitudinale du projet permettant de comprendre le fonctionnement des plateaux,
- les études démontrant l'efficience des mesures compensatoires écologiques mises en place lors de l'aménagement du site de la Faisanderie 1 et spécialement du stand de tir, de l'îlot de vieillissement, des bandes boisées et des mares.

Avis sur la participation du public

En complément des modalités d'organisation de la Concertation préalable et notamment du nombre d'ateliers thématiques sur lesquelles les Garants ont déjà émis un avis, les conditions d'organisation de cette Concertation préalable ont été compliquées du fait du reconfinement pour raisons sanitaires décidé au mois de novembre 2020. Après une phase active d'information, les Maîtres d'Ouvrage ont décidé de démarrer cette Concertation au mois de novembre comme initialement prévu et de se laisser le temps d'analyser la situation par rapport à la tenue des évènements. En l'absence d'évolution positive, la Concertation a alors été suspendue jusqu'à début janvier 2021. Les Maîtres d'Ouvrage ont néanmoins décidé de la poursuivre en étudiant en parallèle les 2 possibilités de réalisation des rencontres avec le public, soit en présentiel, soit à distance. Le couvre-feu en soirée et l'absence d'évolution positive des conditions sanitaires ont alors conduit les Maîtres d'Ouvrage à organiser tous les évènements à distance via des outils numériques.

Même si ce type d'évènements a été propice à de nombreux échanges sur le chat et que les prises de parole ont été offertes au public, les Garants considèrent qu'il n'a pas réuni les conditions propices aux interactions à un travail de construction issue de réflexions collectives. Quelques personnes du public ont également fait part de leurs attentes dans ce sens.

Les Maîtres d'Ouvrage se sont mobilisés tout au long de la Concertation préalable. En effet, plusieurs représentants du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau et de l'entreprise KUHN étaient présents à chaque rencontre et répondaient aux questions du public.

Les Garants considèrent que cet engagement humain des Maîtres d'Ouvrage couplé aux moyens mis en œuvre est un gage sérieux dans la Concertation préalable.

Les circonstances sanitaires ont restreintes la participation du public (1 412 visites uniques du site de la Concertation préalable, 286 participants aux différentes rencontres, 33 prises de parole du public pendant les rencontres, 301 échanges sur le chat, 212 contributions écrites publiées sur le site de la Concertation préalable dont 7 courriers et 13 courriels). Les associations de protection de l'environnement, les agriculteurs soit à titre individuel soit par le biais de leurs représentants et des citoyens soucieux de l'avenir de leur territoire ont répondu présents et se sont mobilisés pendant les réunions et les ateliers en posant des questions sur l'ensemble des composantes des projets. Aucun sujet n'a été tabou et les Maîtres d'Ouvrage ont écouté le public et se sont pliés avec bienséance au processus de questions/réponses et ont apporté une réponse à la plupart des questions de façon plus ou moins détaillée. Un fascicule de questions/réponses a été publié sur le site de la Concertation préalable à quelques jours de sa clôture alors que les Maîtres d'Ouvrage s'étaient engagés dans un délai de réponse d'une semaine.

Les Garants considèrent que les échanges avec le public se sont déroulés dans de bonnes conditions mais que les réponses apportées par les Maîtres d'Ouvrage auraient mérité d'être mieux argumentées et d'être publiées plus rapidement.

Les Maîtres d'Ouvrage ont répondu des réponses argumentées aux questions relatives à la place qu'occupe l'entreprise KUNH dans le modèle agricole, aux emplois locaux liés aux projets ainsi qu'aux possibilités de solutions alternatives (implantation sur du foncier hors zone forestière et implantation sur le site de Hirschland). Néanmoins, les réponses ont été bien moins argumentées sur les aspects liés à la densification du site de la Faisanderie 1, au phasage par plateaux, à la construction en étage ou en semi-enterré et l'utilisation en multifonctionnalité, à l'utilisation de la piste d'essai actuelle après modernisation et implantation du centre de R&D à proximité, sur les

impacts environnementaux de manière large, sur la recherche de lieux destinés aux mesures de compensation au titre du Code Forestier. Pour certains de ces aspects, les Maîtres d'Ouvrage ont indiqué que des études étaient en cours de réalisation et qu'elles seraient disponibles lors de l'enquête publique.

Enfin d'autres points n'ont pas eu de réponse du tout comme l'efficience des mesures environnementales de la Faisanderie 1, la possibilité d'implanter des bâtiments dans la zone d'activités en face de la rue du Martelberg, le travail de localisation de la trame Verte et Bleue sur les documents d'urbanisme.

Le public n'a manifesté aucune opposition concernant l'opportunité des projets mais il a demandé à être associé à leurs constructions aux côtés des Maîtres d'Ouvrage afin d'aboutir aux meilleurs compromis entre l'économie et l'environnement. Ainsi en complément des questions posées, bon nombre de propositions ont été émises sur l'ensemble des thématiques et notamment sur l'optimisation du défrichement de la forêt, la réflexion et le choix de mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Les Maîtres d'Ouvrage ont répondu y réfléchir.

Ainsi les garants demandent aux Maîtres d'ouvrage d'apporter des réponses claires et argumentées aux questions et propositions formulées, dans le cadre de sa réponse à ce bilan. Certains sujets mériteraient d'être approfondis avec les acteurs du territoire, tout en associant le grand public. Il s'agit notamment :

- l'optimisation du défrichement de la forêt par un phasage temporel du projet,
- l'optimisation du défrichement de la forêt par le maintien de l'implantation de la piste d'essai à côté de Saverne Transport et l'implantation du centre de R&D à proximité,
- l'optimisation du défrichement de la forêt par la construction de certains bâtiments en étages et/ou en semienterré et par un usage multifonctionnel,
- l'optimisation du défrichement de la forêt par la construction des bâtiments dans la zone d'activités en face de la rue du Martelberg (et la création d'un système de passage),
- la recherche de sites locaux pour mettre en place des techniques d'agroforesterie au sein du territoire du PETR de Saverne Plaine et Plateau,
- l'adaptation des mesures compensatoires écologiques proposées basée sur l'efficience de celles mises en place dans le cadre de la Faisanderie 1 et spécialement du stand de tir, de l'îlot de vieillissement, des bandes boisées et des mares,
- l'adaptation à la réalité du terrain des Trames Vertes et Bleus à indiquer dans les documents d'urbanisme.

Les Garants portent un avis positif sur la participation du public lors de la Concertation préalable et sur sa volonté de contribuer à ces projets de territoire en y intégrant les aspects socio-économiques et les aspects environnementaux.

RECOMMANDATION(S) AUX MAÎTRES D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les associations locales de protection de l'environnement et les agriculteurs présents lors de la Concertation préalable ont proposé leur disponibilité aux Maîtres d'Ouvrage afin de construire en commun des projets de territoire responsables tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les Garants se réjouissent de cette volonté de coopération de la part du public et recommandent vivement aux Maîtres d'Ouvrage jusqu'à l'enquête publique :

- de saisir cette opportunité qui devrait leur permettre d'atteindre l'étape de co-construction qu'ils avaient affichée dans les flyers qui avaient été distribués,
- de poursuivre l'information du public sur cette coopération par tous les moyens et notamment via :
 - o la qualité des concertations à réaliser en amont des enquêtes publiques des documents d'urbanisme,
 - o le site internet de la Concertation préalable (que les Garants recommandent de laisser actif) et les sites internet du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau et de l'entreprise KUHN.

Afin de conduire le travail de construction en commun, les Garants demandent aux Maîtres d'Ouvrages d'apporter des précisions quant aux points suivants :

- Concernant les mesures d'évitement des impacts sur la biodiversité, l'étude d'optimisation du foncier sur le site de la Faisanderie 1,
- Concernant les mesures de réduction des impacts sur la biodiversité :
 - o l'optimisation du défrichement de la forêt par un phasage temporel du projet,
 - o la fourniture d'une coupe longitudinale du projet permettant de comprendre le fonctionnement des plateaux et les études des architectes,
 - o l'optimisation du défrichement de la forêt par le maintien de l'implantation de la piste d'essai existante à côté de Saverne Transport,
 - l'optimisation du défrichement de la forêt par l'implantation du centre de R&D à proximité de la piste d'essai existante,
 - o l'optimisation du défrichement de la forêt par la construction de certains bâtiments en étages et/ou en semi-enterrés et par une utilisation multifonctionnelle,
 - o l'optimisation du défrichement de la forêt par la construction des bâtiments dans la zone d'activités en face de la rue du Martelberg,
- Concernant les mesures de compensation des impacts sur la biodiversité :
 - o la recherche de sites locaux pour mettre en place des techniques d'agroforesterie au sein du territoire du PETR de Saverne Plaine et Plateau,
 - les études démontrant l'efficience des mesures compensatoires écologiques mises en place dans le cadre de la Faisanderie 1 et spécialement du stand de tir, de l'îlot de vieillissement, des bandes boisées et des mares,
 - o le cas échéant, l'évolution des mesures compensatoires écologiques proposées dans le dossier de la

Concertation sur la base des propositions faites lors de la Concertation préalable,

- Concernant les documents d'urbanisme :
 - o l'adaptation à la réalité du terrain des Trames Vertes et Bleues à indiquer dans les documents d'urbanisme,
 - o le déclassement de la zone IIAUX de Saint-Jean–Monswiller représentant une superficie de 44 ha (délibérations des communes de Monswiller et de Saint-Jean).

LISTE DES ANNEXES

 ANNEXE 1 – Décision N°2019/122/EXTENSION DE L'ENTREPRISE KUHN SA -MONSWILLER/1



SEANCE DU 31 JUILLET 2019

DÉCISION N° 2019 / 122 / EXTENSION DE L'ENTREPRISE KUHN SA - MONSWILLER / 1

PROJET D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE KUHN SA A MONSWILLER EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MONSWILLER et du SCOT DE LA REGION DE SAVERNE (67)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé reçus le 22 juillet 2019 de Monsieur Dominique SCHNEIDER, Directeur général délégué de KHUN SA et de Monsieur Stéphane LEYENBERGER, Président du Syndicat mixte du PETR Pays de Saverne plaine et plateau, demandant conjointement la désignation d'un garant sur le projet d'extension de KUHN SA sur la commune de MONSWILLER et sur les mises en compatibilité du PLU de MONSWILLER et du SCOT de la région de SAVERNE, que le projet emporte, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,

Considérant que :

- ce projet comporte des enjeux socio-économiques et environnementaux majeurs,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

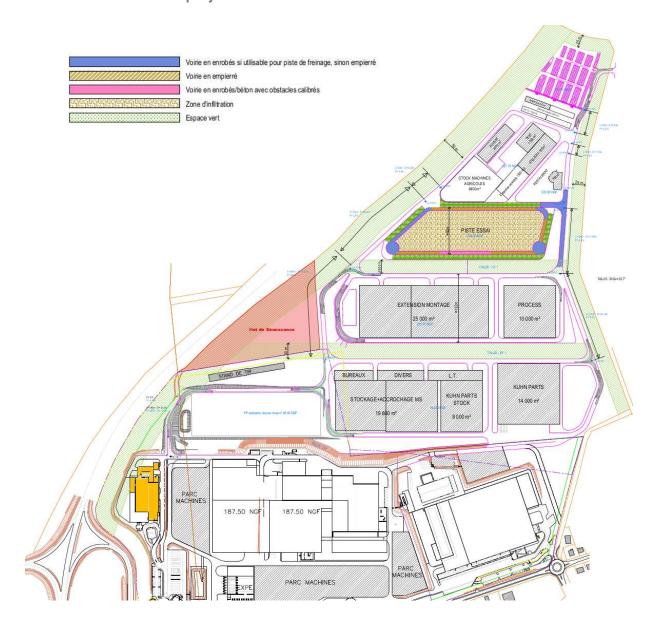
Article 1:

Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Désiré HEINIMANN sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet d'extension de l'entreprise KUHN SA sur la commune de MONSWILLER (67) et sur les mises en compatibilité du PLU de MONSWILLER et du SCOT de la région de SAVERNE, qu'il emporte.

La Présidente
Clauco .

Chantal JOUANNO

• ANNEXE 2 – Carte du projet



ANNEXE 3 – Entretiens réalisés par les Garants



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE MONDE AGRICOLE

Réunion du 06/12/2019 du 10h00 à 11h30

Participants:

M. Dominique METREAU - Chambre d'Agriculture - Chef du Service Gestion du Territoire

M. Yohann LECOUSTEY - Directeur FDSEA du Bas-Rhin

M. Nicolas RUCH – FDSEA, Président Cantonnal de Saverne

M. Jérémy GUTH – Trésorier des Jeunes Agriculteurs du Canton de Saverne

Mme Valérie TROMMETTER - Garant de la concertation

<u>Diffusion</u>: participants + M. Désiré HEINIMANN (garant de la concertation)

La Chambre d'Agriculture déplore n'avoir pas été contactée et n'avoir pas rencontré le Maître d'Ouvrage (KUHN/PETR) lors des entretiens menés par EGIS en octobre/novembre 2019 en vue de la préparation de la concertation préalable sur le projet d'extension de l'entreprise Kuhn SA à Monswiller et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Elle demande à rencontrer EGIS. Elle a par ailleurs rencontré l'entreprise KUHN SA pour lui exposer ses nombreuses interrogations actuelles.

Les agriculteurs présents et la Chambre d'Agriculture ne sont pas opposés au projet d'extension de l'entreprise KUHN mais sont étonnés d'entendre dire que les élus du secteur recherchent du foncier pour des mesures compensatoires alors qu'ils ne sont pas associés à cette démarche.

Comme ils ne veulent pas que des terres agricoles soient utilisées pour compenser la zone qui sera défrichée et les impacts environnementaux liés à la forêt, ils demandent qu'une démarche de co-construction des zones de compensation soit mise en œuvre et y être associés.



COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN TELEPHONIQUE Mme PERRINE LUDWIG

Réunion téléphonique du 20/11/2019

Participants:

Mme Perrine Ludwig - Chambre des jeunes agriculteurs M. Désiré HEINIMANN – Garant de la concertation

<u>Diffusion</u>: participants + Mme Valérie TROMMETTER (garant de la concertation)

Lors de notre entretien téléphonique, Mme Ludwig a essentiellement fait part des difficultés que rencontrent les agriculteurs quant à la consommation de terres agricoles pour mettre en place les mesures de compensation liées aux impacts sur l'environnement des projets du type de celui présenté par la société Kuhn.

Les agriculteurs seront très vigilants sur ce sujet dans le cadre de ce projet.



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC M. STEPHANE OGER

Réunion téléphonique du 28/01/2020 du 13h00 à 13h30

Participants:

M. Stéphane OGER – Trésorier du GEPMA Mme Valérie TROMMETTER – Garant de la concertation

<u>Diffusion</u>: participants + M. Désiré HEINIMANN (garant de la concertation) + Maître d'Ouvrage (KUHN/PETR)

Monsieur Stéphane OGER déplore le déclassement de la forêt de protection .Ce classement faisait partie des mesures compensatoires consécutives au précédent projet d'agrandissement du site de KUHN à Monswiller. Ce déclassement correspond à un non respect des engagements du maître d'ouvrage impactant. Etant donné que le site du nouveau projet d'agrandissement comporte un site d'hibernation et de reproduction de chauves-souris, l'enjeu faunistique est bien connu et est très fort. En conséquence, il s'interroge a priori (en l'absence de l'étude faune-flore qu'il n'a pas encore vu) sur :

- la qualité du diagnostic réalisé par EGIS et la caractérisation des enjeux (une proposition de diagnostic
 approfondi des chiroptères avait été proposée conjointement par l'ONF et le GEPMA en 2018 mais elle n'avait
 pas retenu l'attention du maître d'ouvrage),
- le respect de la mise en œuvre de nouvelles mesures de compensation qui pourraient être imposées par l'administration pour ce nouveau projet d'agrandissement !

Il n'a pas d'avis à formuler sur l'opportunité du projet n'ayant notamment pas de donnée socio-économique pour se le forger. Par contre, il insiste sur le déploiement de la séquence Eviter-Réduire-Compenser imposée par la réglementation et sur la recherche prioritaire de solutions alternatives d'implantation du projet du fait des enjeux faunistiques et floristiques, éventuellement avec l'appui du PETR pour la réalisation d'un projet de territoire.

Il indique également qu'il ne faudrait pas que l'étude d'impact soit communiquée trop tardivement pour qu'une réelle discussion puisse s'engager sur les enjeux et les mesures.

En conclusion, Monsieur Stéphane OGER est ouvert à la recherche d'améliorations pour le projet à la condition que les mesures d'Evitement soient correctement traitées et prises en compte.



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC M. JEAN-MICHEL STAERLE

Réunion du 30/01/2020 du 15h30 à 16h45

Participants:

M. Jean-Michel STAERLE – Business Development Manager à l'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace) Mme Valérie TROMMETTER – Garant de la concertation

Diffusion: participants + M. Désiré HEINIMANN (garant de la concertation) + Maître d'Ouvrage (KUHN/PETR)

Monsieur Jean-Michel STAERLE présente l'ADIRA qui accompagne les entreprises, les industriels et les collectivités dans leurs projets d'implantation et d'extension sur le territoire alsacien. L'économie du foncier fait partie intégrante de leurs réflexions depuis plusieurs années.

Il indique que les sites KUHN de Saverne et de Monswiller forment une seule entité économique de 1 700 salariés(*) à ce jour. Les activités des deux sites sont très liées : fabrication des pièces (fonderie) sur le site de Saverne puis assemblage et entreposage à Monswiller(**). Il craint que si le site de Monswiller ne puisse pas s'étendre, ce sont les deux sites qui seront finalement condamnés.

Il a estimé qu'à terme de l'occupation des 34 ha de l'extension du site de Monswiller, Kuhn comptera une densité de 20 emplois/ha sur les deux sites. Ce ratio emplois/occupation foncière est correct.

Il indique aussi que l'ADIRA donne localement la priorité au développement des industriels déjà implantés sur le territoire et que les réserves foncières doivent leur être réservées. Il précise, d'autre part, que les demandes de nouvelles implantations sont très rares. Le projet porté par Kuhn lui semble cohérent et bien réfléchi.

Enfin, l'ADIRA apporte aussi un vif soutien au développement de l'artisanat puisqu'il existe actuellement un équilibre entre ces deux secteurs au sein du territoire.

En outre, à Saverne, il précise qu'il ne connait pas friche industrielle suffisamment grande pour accueillir le projet de Kuhn et que le territoire est également contraint par la topographie.

Hors réunion, Monsieur Dominique SCHNEIDER, directeur financier de Kuhn, apporte les précisions suivantes :

(*) En 2019, le nombre de salariés sur Saverne et Monswiller était de 1 800 en moyenne.

(**) Sur Monswiller/Steinbourg, les activités suivantes sont regroupées :

- logistique et gestion des pièces de rechange pour le Groupe,
- service après-vente,
- centre de formation pour les clients,
- assemblage et mise en peinture des grandes machines,
- expédition machines.



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC M. MATHIEU KILHOFFER

Réunion du 16/12/2019 du 14h30 à 15h30

Participants:

M. Mathieu KILHOFFER – Conseiller Municipal de Saverne, Président de la Commission Développement Durable à la Ville de Saverne

Mme Valérie TROMMETTER – Garant de la concertation

Diffusion: participants + M. Désiré HEINIMANN (garant de la concertation) + Maître d'Ouvrage (KUHN/PETR)

Monsieur Mathieu KILHOFFER n'est pas opposé au projet d'extension de l'entreprise KUHN sur le site existant de la Faisanderie. Conscient des enjeux que va peser la recherche de zones de compensation sur la réussite du projet porté par le Maître d'Ouvrage (KUHN SA/PETR), il propose d'étudier des solutions alternatives comme :

- Le réaménagement de la passerelle à gibiers au-dessus de l'A4 afin de la rendre opérationnelle étant donné que la faune ne l'emprunte,
- La reconnexion à la Zorn et la renaturation de 2 cours d'eau qui traversent le site KUHN à Saverne, à savoir le Schlettenbach et le Lohbach. Des mares pour amphibiens pourraient également être réalisées. Il précise que le bureau d'études Synbio et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (Monsieur Alban CAIRAULT) ont déjà travaillé sur ce sujet,
- La mise en œuvre d'îlots de vieillissement dans la forêt communale de Saverne,
- La remise en état de ripisylves ou la plantation d'arbres dans des endroits restant à définir.

Etant donné que les mesures à prendre seront finalement arrêtées par les Services de l'Etat, il propose que la DDT soit invitée aux temps forts de la concertation pour « entendre l'ensemble des propositions qui seront faites par les participants ».



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC ALSACE NATURE

Réunion du 06/12/2019 du 14h00 à 16h30

Participants:

M. Stéphane GIRAUD - Directeur d'Alsace Nature
M. Jean Claude CLAVERIE - Président d'Alsace Nature
M. Désiré HEINIMANN – Garant de la concertation
Mme Valérie TROMMETTER – Garant de la concertation

Diffusion: participants

Alsace Nature est une association de droit local à but non lucratif sans appartenance politique, agréée par l'Etat au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 et reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994. Elle est également habilitée à dispenser des formations, à siéger dans les instances administratives et à ester en justice. L'association représente, toutes tendances confondues, environ 45 000 personnes en Alsace.

Après une présentation des garants, de leurs rôles et missions, M. Giraud et M. Claverie ont indiqué que l'association Alsace Nature et ses membres ont une bonne expérience des concertations et des débats publics. Le dernier en date, le contournement Ouest de Strasbourg, est encore bien présent dans les mémoires.

Alsace Nature précise qu'en ce qui concerne la concertation pour le projet Kuhn/PETR, il faut tenir compte de l'historique. En effet la forêt qui vient d'être déclassée avait été classée en forêt de protection par un décret du 09 novembre 2012 du Ministère de l'Agriculture. A l'époque, une étude détaillée avait été réalisée pour mettre en évidence les spécificités de cette forêt alors classée en forêt protégée dans le cadre des mesures compensatoires de la première phase d'implantation sur le site de la Faisanderie. Il s'agit de reprendre comme base de travail cette étude pour mettre en évidence les impacts liés à sa destruction.

Alsace Nature attend un dossier de concertation clair et précis concernant les impacts et les enjeux du projet. L'association attire l'attention sur le fait que la concertation n'aura de sens que si les données analysables qui seront soumises seront d'une relative complétude tant dans l'analyse des impacts (équilibre des documents de planification, état des lieux environnemental, état des lieux naturaliste, évaluation loi sur l'eau...) que dans l'application de la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser) et ce y compris sur la nature des mesures compensatoires éventuelles.

Si le but de la concertation est de répondre aux attentes et à l'esprit du Code de l'Environnement, alors l'association est prête à collaborer pour échanger et analyser les règles ERC. L'association rappelle que, en vertu de la Loi Biodiversité, un projet qui présenterait des impacts trop importants à l'environnement devra être abandonné.

Sur l'analyse du projet, Alsace Nature souhaite que cette dernière se fasse sur un projet prenant en compte toutes les dimensions y compris les éventuels développements dans le temps de l'entreprise, les différentes implantations possibles et le bilan avantages-inconvénients des différentes hypothèses sur le plan industriel, sur celui de la planification urbaine et sur le plan environnemental et naturaliste.

Enfin, concernant l'impact de ce projet de territoire sur les documents de planification (SCOT, PLU), Alsace Nature indique qu'il faudra tenir compte d'un équilibre environnemental et naturaliste sans oublier d'y intégrer la stratégie zéro artificialisation voulue par le législateur.

Remarque d'Alsace Nature :

L'avis d'Alsace Nature lors de cette réunion ne reflète en rien celui des associations fédérées qui n'ont pas été consultées par leurs soins en amont sur ce dossier. Chaque conseil d'administration restant libre d'adopter une position qui lui appartient.

ANNEXE 4 – Note sur la phase préparatoire de la Concertation préalable

(publiée sur le site de la Concertation)



Strasbourg, le 8 novembre 2020

Objet: Note sur la phase de préparation de la concertation préalable sur le projet d'extension de l'entreprise KUHN SA à MONSWILLER emportant mise en compatibilité du PLU de Monswiller et du SCOT de la Région de Saverne (août 2019 - octobre 2020)

Mesdames, Messieurs,

En tant que garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en date du 31 juillet 2019, nous tenions à vous faire part des actions que nous avons menées auprès des maîtres d'ouvrages (l'entreprise Kuhn SA et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau) dans le cadre de l'organisation de leur concertation préalable en application de l'article L. 121-17 du Code de l'Environnement.

La phase de préparation de la concertation préalable a débuté en août 2019 et s'est achevée fin octobre 2020. Elle s'est déroulée selon 2 phases principales entrecoupées par le confinement induit par la crise sanitaire de la COVID-

<u>Pendant la première phase de préparation de la concertation préalable</u>, qui s'est tenue d'août à décembre 2019, trois réunions ont été organisées par les maîtres d'ouvrages. Nous leur avons longuement présentés les objectifs d'une concertation préalable et les missions des garants et de la CNDP. Nous leur avons formulé plusieurs prescriptions dont les principales sont les suivantes :

- se faire accompagner tout au long de la concertation par une société spécialisée,
- compléter la liste des acteurs du territoire déjà recensés et les rencontrer afin de recueillir leurs attentes quant à l'organisation de la concertation,
- élaborer un dossier de la concertation préalable qui soit accessible, lisible et compréhensible par tout public,
- élaborer une plate-forme interactive dédiée à la concertation préalable afin d'y présenter les projets, les maîtres d'ouvrage et les garants, d'y publier les documents des projets et ceux qui seront produits lors de la concertation et invitant également le public à poser des questions et à émettre des observations et des propositions auxquelles les maîtres d'ouvrage devront répondre.

Ces préconisations ont été suivies par les maîtres d'ouvrage.

En parallèle, de notre côté, nous avons également échangé avec ceux d'entre vous qui avaient souhaité nous rencontrer. Notre objectif était alors de découvrir le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau, de comprendre son fonctionnement, ses enjeux et également de recueillir vos attentes quant à la concertation préalable tant d'un point de vue de son organisation et de son déroulement que des thématiques envisagées. Ces entretiens ont fait l'objet de comptes-rendus transmis aux maîtres d'ouvrage.



Cependant, malgré nos multiples demandes de communication des documents existants sur les projets afin de nous permettre de formuler aux maîtres d'ouvrage des préconisations sur leur lisibilité, nous n'avions pas reçu beaucoup d'éléments au mois de juin 2020. En conséquence, nous avons sollicité l'appui de la Présidente de la CNDP qui a envoyé un courrier aux maîtres d'ouvrage pour leur rappeler qu'« une information complète et transparente du public est bien évidemment la base, afin de permettre au public de bénéficier pleinement de ses droits » (une copie de ce courrier est visible sur la plate-forme interactive de la concertation préalable). En réponse, les maîtres d'ouvrage se sont engagés à mettre à disposition du public la plupart des documents demandés par les garants. Cependant, comme indiqué ci-dessous, certains documents nous ont été communiqués très tardivement, voire après l'ouverture de la concertation préalable, et nous n'avons donc pas eu le temps d'émettre d'éventuelles préconisations aux maîtres d'ouvrage.

La deuxième phase de préparation de la concertation préalable a démarré au mois de septembre 2020.

Les maîtres d'ouvrage nous ont alors informés du planning de leur concertation préalable avec un démarrage prévu début novembre 2020 et une durée de 4 semaines. Nous leur avons proposé de rallonger cette durée de 2 semaines laissant plus de temps au public pour l'acquisition d'informations et permettant ainsi d'optimiser sa participation. Enfin, dans le même état d'esprit, nous avons suggéré aux maîtres d'ouvrage de ne pas clôturer la concertation préalable le jour même de la dernière réunion publique mais de la prolonger de quelques jours.

Ces préconisations ont effectivement été intégrées dans le calendrier de la concertation qui doit se dérouler du lundi 2 novembre 2020 au dimanche 20 décembre inclus avec des temps d'informations et d'échanges prévus pendant toute cette durée.

Les modalités d'information du public sur la concertation préalable nous ont été présentées au mois d'octobre 2020. Nous estimons que les moyens qui seront déployés par les maîtres d'ouvrage sont satisfaisants et nous avons pris acte du fait qu'ils ont suivi notre préconisation en réalisant la distribution de flyers dédiés à la concertation préalable dans toutes les boites aux lettres des habitants du territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne, en complément des affichages et des avis dans la presse.

La lisibilité du dossier de la concertation préalable a été grandement améliorée et il a été complété sur la base de nos préconisations notamment en ce qui concernent les paragraphes relatifs aux rôles et missions des garants de la concertation, aux objectifs et à l'organisation de la concertation préalable. Par contre, nous considérons que le choix des solutions alternatives tout comme l'option de non réalisation du projet auraient mérité d'être plus étoffés. La partie sur la mise en compatibilité du PLU de Monswiller et du SCOT de la Région de Saverne aurait supporté une approche plus large que la seule vision réglementaire.

Enfin, pour votre entière information, nous n'avons pas été en mesure d'émettre des préconisations sur la lisibilité des autres documents mis à la disposition du public du fait d'une transmission tardive (le 17/10 pour le document intitulé « Révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Synthèse du diagnostic stratégique » et le 03/11 pour celui sur l'«Etude d'impact sur l'Environnement – Etat initial »).



Concernant les *modalités de participation du public*, sur la base de nos expériences antérieures qui nous ont montré que le processus de concertation se construit petit à petit en passant par des phases d'acquisition des données, de construction en commun et de restitution/synthèse des éléments issus des réflexions, nous avons préconisé aux maîtres d'ouvrage d'augmenter le nombre d'ateliers thématiques qu'ils avaient envisagé en réalisant 2 à 3 ateliers sur le même thème. Les maîtres d'ouvrage n'ont pas suivi cette préconisation et ont maintenu le nombre d'un seul atelier thématique par thème sans nous en expliquer les raisons.

Néanmoins, les ateliers initialement prévus en matinée ont été décalés en soirée permettant ainsi à un public plus large tout comme les élèves, les étudiants et les actifs de pouvoir y participer.

Malgré nos multiples demandes pointant l'importance d'une bonne organisation des réunions publiques et des ateliers, les maîtres d'ouvrage ne nous ont pas concertés sur ce point.

Enfin, après l'annonce du gouvernement d'un reconfinenent effectif au 30 octobre 2020, nous avons préconisé aux maîtres d'ouvrage de reporter la concertation préalable à un moment où les conditions sanitaires seraient plus favorables à la participation du public.

Ils n'ont pas suivi cette préconisation et ont maintenu la date d'ouverture de la concertation tout en indiquant que les réunions et les ateliers seraient reportés à des dates ultérieures. Une information du public a été déployée dans ce sens via les mêmes moyens d'information que ceux utilisés pour annoncer la tenue de la concertation préalable. Néanmoins, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 5 novembre, nous avons convenu avec les maîtres d'ouvrages qu'un point d'étape serait réalisé à la fin du mois de novembre et que, suite aux nouvelles décisions gouvernementales, la concertation préalable pourrait être suspendue pendant plusieurs semaines si les réunions et les ateliers ne pouvaient être organisés au mois de décembre.

A la lecture de ce bilan de nos actions entreprises pendant toute la phase de préparation de la concertation préalable, vous comprendrez il est important que vous participiez nombreux et de manière active tout au long des différents temps proposés au cours de cette concertation préalable et que vous vous prononciez sur ces projets que les maîtres d'ouvrages se sont engagés à co-construire avec vous comme ils l'ont indiqué dans les flyers qui ont été distribués! N'hésitez pas à prendre la parole, à poser des questions et à formuler des propositions. Les maîtres d'ouvrages auront à vous répondre et nous veillerons à la qualité des réponses apportées.

Valérie TROMMETTER et Désiré HEINIMANN Garants de la concertation



244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris - France T. +33 (0)1 44 49 85 50 contact@debatpublic.fr www.debatpublic.fr